

# NA!

LA LETTRE  
DU CONSEIL ÉCONOMIQUE  
SOCIAL & ENVIRONNEMENTAL  
RÉGIONAL NOUVELLE-AQUITAINE

**N° 19**  
NOV. 2019  
ISSN 2555-297 X

ÉDITO

L'ambition régionale portée par « Néo Terra » marque une volonté de profonde transformation des priorités et modèles de développement soutenus jusqu'alors. Le CESER en fait sa référence et sa feuille de route pour veiller à ce que l'ensemble des délibérations régionales soient bien en accord avec les principes et actions présentés dans « Néo Terra ». Car au-delà de l'affichage des stratégies et intentions, l'engagement dans les transitions devra se traduire dans les actions et choix budgétaires régionaux. C'est le message du CESER au Conseil régional lors de l'examen de ses orientations pour 2020 : un signal budgétaire fort en faveur de ces transitions est attendu !

Le CESER attend également une ambition aussi vigoureuse et volontariste en matière d'inclusion sociale et de lutte contre les précarités, inégalités sociales et territoriales, comme a pu l'être la démarche « Néo Terra » pour les enjeux environnementaux. Il propose d'engager un plan « Néo Societas » de grande ambition, transversal et intégré à toutes les compétences de la Région. Un « Néo Societas » dont les objectifs et réalisations contribueront efficacement à l'éradication des diverses formes et sources de pauvretés, de précarités, pour parvenir à une égalité réelle entre les femmes et les hommes, et à rétablir un ascenseur social qui mette un terme aux discriminations et assignations, aux destins sociaux qui minent notre société. L'attente ainsi exprimée n'est pas celle d'une simple feuille de route marquant des intentions, mais bien celle d'un plan d'actions et d'une méthodologie qui puissent constituer le deuxième pilier d'une grande ambition de rupture écologique et sociale pour la région. Ainsi la Nouvelle-Aquitaine serait pionnière et exemplaire en la matière. Il ne peut y avoir acceptation des mesures écologiques sans un grand signal social ! Nous avons adressé un courrier en ce sens au Président du Conseil régional. Le message semble avoir été reçu. Lors de la plénière d'octobre, Alain Rousset a d'ailleurs rappelé les études « qui ont démontré que les inégalités étaient un frein à tout développement ». Un consensus régional émerge sur le diagnostic ; il reste maintenant à le décliner en actions concrètes et en termes de financements. Se pose alors la question des compétences et des moyens dont disposent les collectivités pour agir... Le CESER a exprimé des inquiétudes sur les modalités de la recentralisation par l'État d'un certain nombre de politiques, sur la perte d'autonomie financière de la collectivité et sur les allers-retours de compétences qui génèrent de l'incertitude. Le débat sur la décentralisation n'est pas clos. Un récent rapport de la Cour des comptes recommande d'ailleurs « une poursuite de la rationalisation des compétences exercées par l'État et/ou par les Régions. Il importe pour cela que celles-ci soient en capacité de conforter et d'étendre leur champ d'intervention ». Et ne pas laisser l'État céder au « desiderata » d'une technocratie de plus en plus loin de la réalité du terrain. Le débat sur les institutions s'ouvre aussi avec la réforme constitutionnelle en cours et celle du CESE au niveau national qui devrait mettre l'accent sur la participation citoyenne. Des évolutions qui pourraient potentiellement concerner, à terme, le CESER...

En tout état de cause, tout ce qui rend plus efficaces nos institutions les renforce. À condition bien sûr qu'il s'agisse d'une véritable écoute et d'une réelle implication des gens du terrain, ceux qui exercent les métiers sur le terrain économique, social et environnemental. Ils sont de plus en plus excédés que l'on pense à leur place.

Dominique CHEVILLON  
Président

AVIS

## UN SIGNAL BUDGÉTAIRE ATTENDU POUR ENGAGER LES TRANSITIONS



L'exercice des orientations budgétaires pour le Conseil régional est de plus en plus délicat compte tenu des incertitudes qui pèsent sur ses recettes et, dans le même temps, d'un mouvement de reprise en main de politiques et de financements par l'État. La réforme du financement de la formation professionnelle, celle de l'apprentissage avec une recette qui est remplacée par une dotation, l'instabilité des règles de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) alors qu'il s'agit d'une rare recette autonome des collectivités... sont autant d'exemples qui suscitent l'inquiétude du CESER sur l'autonomie financière et la marge de manœuvre de la collectivité.

Dans ce contexte, le CESER apprécie la prudence du Conseil régional dans sa gestion budgétaire prévisionnelle et encourage l'augmentation de

l'investissement présentée. Les taux de réalisation devront cependant être à la hauteur pour que cette hausse des montants d'investissement ne soit pas qu'un effet d'annonce. Le débat d'orientations budgétaires devrait être l'occasion de présenter, au-delà des nécessaires perspectives financières, une vision de la stratégie et des choix politiques régionaux déclinés dans le prochain budget.

Le CESER aurait ainsi souhaité que les orientations budgétaires fassent une plus large place aux priorités régionales et à la manière dont elles seront traduites dans les budgets à venir. L'enjeu est d'autant plus important que l'action régionale devra être revisitée dans la perspective des transitions, notamment écologiques et sociales, que la Région souhaite impulser et accompagner. Des points positifs sont relevés : meilleure prise en compte des enjeux environnementaux (agriculture, eau, déchets), éco-socio-conditionnalité des aides de la Région, éducation à l'environnement mise en avant, volonté d'agir pour lutter contre les crises environnementales et climatiques... De plus, l'idée d'inclure un volet « Néo Terra » dans le programme prévisionnel d'investissement répond aux demandes de lisibilité du CESER. La nécessité de plus en plus prégnante de la transition écologique impose une inflexion des choix budgétaires régionaux que les prochains exercices devront traduire et rendre visibles.

CONSEIL RÉGIONAL + CESER = RÉGION  
ASSEMBLÉE CONSULTATIVE  
180 CONSEILLERS DÉSIGNÉS  
REPRÉSENTANT 111\* ORGANISATIONS  
PATRONALES, SYNDICALES, ASSO-  
CIATIVES, ENVIRONNEMENTALES...  
ISSUES DES 12 DÉPARTEMENTS  
DE LA NOUVELLE-AQUITAINE.

\*en représentation directe et indirecte

### Sommaire Lettre N° 19

<b>Orientations Budgétaires et DM</b>	P.1
<b>L'égalité femmes et hommes</b>	P.2
<b>Changement de « Cap Métiers »</b>	P.2
<b>Recruter et former les salariés</b>	P.2
<b>Le développement durable en actions</b>	P.3
<b>« Zéro déchets »</b>	P.3
<b>Région et biodiversité</b>	P.3
<b>Des agences au service des acteurs culturels</b>	P.3
<b>Première région touristique durable !</b>	P.4
<b>Actus</b>	P.4

À défaut, les stratégies et actions annoncées resteront au stade d'annonces sans lendemain. Le CESER considère que la situation climatique et environnementale requiert non seulement la réorientation d'une partie du budget régional (donc un fléchage lisible), mais aussi son augmentation, tant pour les sections de fonctionnement que d'investissement. Il faudrait un signal budgétaire fort en faveur de ces transitions.

L'ambition portée par «Néo Terra» marque une volonté de profonde transformation des priorités et modèles de développement soutenus jusqu'alors. Une telle transformation s'inscrit dans un contexte où une part notable de la population régionale subit et ressent les effets d'inégalités sociales, d'injustices, de phénomènes d'exclusion et de marginalisation. Le défi de la transition climatique et écologique ne pourra s'opérer au détriment d'objectifs de réduction des inégalités sociales. C'est la raison pour laquelle le CESER invite le Conseil régional à intégrer dans sa stratégie de changement sinon de rupture une ambition transversale sociale et culturelle de même ampleur : «Néo Societas».



ceser-nouvelle-aquitaine.fr/actualite/les-avis-de-la-seance-pleniere-du-15-octobre-2019

AVIS

## UNE GESTION PRUDENTE DES FINANCES DE LA RÉGION



Le volume élevé de la décision modificative du budget primitif 2019, 169,47 M€ annulés en crédits de paiement, confirme la difficulté d'établir un budget prévisionnel dans un contexte national instable, tant sur les recettes que sur les compétences régionales ! Une majeure partie de ces crédits annulés est utilisée pour réduire l'emprunt, démontrant une gestion prudente des finances de la Région. Pour autant la non réalisation ou l'abandon de certains projets ou programmes

régionaux prévisionnels pose question (le faible niveau de réalisation du Plan d'Investissement des Compétences, des volets «Santé et action sociale», «Aménagement des territoires» et «Formation professionnelle et Enseignement» notamment). L'Assemblée socioprofessionnelle préconise une instruction personnalisée et une réflexion autour de la question des cofinancements, critère d'éligibilité qui est source de blocage pour de nombreux projets.

À l'inverse, le CESER relève les nouvelles inscriptions budgétaires générées par les coûts de réalisation et d'occupation de la MECA. Il rappelle son attachement à l'accompagnement par la Région des projets et acteurs artistiques/culturels œuvrant sur le territoire, au plus près des habitants et ne peut que s'interroger, dans le contexte budgétaire décrit, sur les incidences des surcoûts de la MECA au regard des conditions d'accompagnement des acteurs de terrain dans le cadre d'un budget «sanctuarisé».



ceser-nouvelle-aquitaine.fr/actualite/les-avis-de-la-seance-pleniere-du-15-octobre-2019

AVIS

## L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES, DU CHEMIN À PARCOURIR !

Le rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes de la région Nouvelle-Aquitaine répond d'abord à des obligations imposées par la loi au Conseil régional. Il traduit aussi une volonté affichée par la collectivité qui a signé en 2017 la charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale et qui a adopté un plan d'actions pluriannuel pour la période 2018-2021. Ce rapport présente donc à la fois l'évolution de la gestion interne du personnel de la collectivité au regard des objectifs d'égalité femmes-hommes définis par la loi, et à la fois la prise en compte dans ses politiques d'intervention sectorielles des engagements visant l'égalité femmes-hommes et de lutte contre les discriminations.

La situation en 2018 ? Quelques timides avancées dans la politique régionale, mais encore du chemin restant à parcourir, qu'il s'agisse de la gestion du personnel par la collectivité (recrutements, évolutions de carrière, concii-



liation vie professionnelle/vie privée) ou de l'intégration de ces objectifs dans les politiques sectorielles régionales. Le CESER considère que l'intégration de ces objectifs passe par leur véritable prise en compte dans les conditions ou critères d'intervention de la collectivité. Il est ainsi révélateur que ces aspects n'aient pas formellement été mentionnés dans le cadre d'intervention pour le développement des compétences et de l'emploi (cf. ci-après). Ces questions devraient être pleinement considérées dans des démarches de progrès en direction des entreprises (ex : Usine du Futur, sensibilisation à la double labellisation diversité et égalité...). Le CESER encourage donc le Conseil régional à intensifier son effort dans ce domaine.



ceser-nouvelle-aquitaine.fr/actualite/les-avis-de-la-seance-pleniere-du-15-octobre-2019

AVIS

## CHANGEMENT DE « CAP MÉTIERS »



Une orientation positive, un large choix de métiers, l'accès à des qualifications reconnues et le développement des compétences tout au long de la vie devraient être accessibles pour tous, depuis le collège et tout au long de la vie active. En la matière, les Régions ont un rôle déterminant d'ensemblier : elles sont chargées de l'élaboration du Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles. Par ailleurs, la loi « pour la liberté de choisir son

avenir professionnel » renforce leur rôle pivot pour informer les élèves, les étudiants et les apprentis sur les métiers et les formations. La région Nouvelle-Aquitaine a positionné l'agence régionale pour l'orientation, la formation et l'emploi «Cap Métiers Nouvelle-Aquitaine» comme un point d'appui majeur pour mettre en œuvre cette politique. Une Convention Pluriannuelle d'Objectifs et de Moyens (CPOM) détermine leurs objectifs communs en faveur de l'orientation, de la formation et de l'emploi des néo-aquitains.

Reconnaissant l'engagement très important du Conseil régional sur ces questions, plusieurs interrogations sont formulées par le CESER. La première concerne l'approche « métiers » justifiée par le lien entre les besoins des publics jeunes et des entreprises. Ce n'est qu'une partie de l'orientation tout au long de la vie et le CESER alerte sur le risque de cette approche trop restrictive dans le cadre d'une orientation progressive pourtant développée avec succès dans le secteur éducatif.

La deuxième interrogation concerne la suppression annoncée des Centres d'Information et d'Orientation (CIO) par l'État, et l'avenir du personnel et des locaux de ces centres. La troisième concerne enfin la gouvernance du dispositif : quelle association du Comité Régional de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelles (CREFOP) à l'élaboration du projet de convention ? Quelle place pour l'État, qui dispose toujours de la compétence « Emploi » ? La convention ne fait aucune référence au Service Public de l'Emploi, en particulier à Pôle Emploi. S'agissant des entreprises, il est rappelé qu'il existe des représentations de celles-ci à travers les représentants patronaux et syndicaux de salariés.

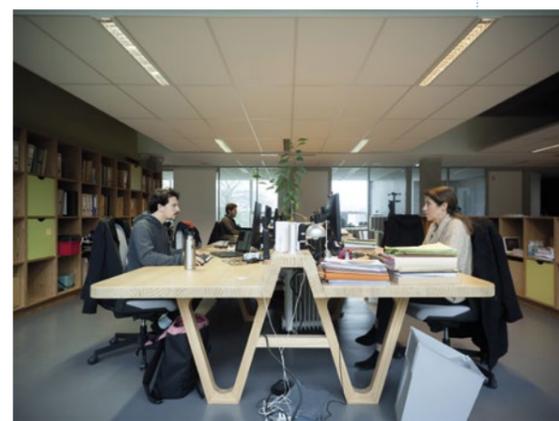
Enfin, au vu des moyens financiers alloués (5,8 millions d'euros) par le Conseil régional à Cap Métiers, le CESER estime qu'il serait pertinent de proposer une batterie d'indicateurs d'impacts qui permettrait d'avoir une vraie évaluation des actions menées auprès des publics ciblés.



ceser-nouvelle-aquitaine.fr/actualite/les-avis-de-la-seance-pleniere-du-15-octobre-2019

AVIS

## RECRUTER ET FORMER LES SALARIÉS



Dans le prolongement de la stratégie régionale adoptée en 2018 «Relever le défi des compétences pour faciliter les recrutements» et de la délibération d'octobre 2018 «Talents, territoires, compétences : tous qualifiés en Nouvelle-Aquitaine», le Conseil régional propose un nouveau cadre régional d'intervention en faveur du développement des compétences et de l'emploi en Nouvelle-Aquitaine. Comme il l'a déjà formulé, le CESER propose de replacer l'individu au centre du dispositif pour lever les freins existants tels que la mobilité, l'accès au logement ou encore l'accompagnement des familles qui peuvent restreindre l'accès à une formation ou à un emploi durable et par conséquent, l'attractivité d'un territoire.

Certaines modalités d'actions du dispositif proposé par le Conseil régional sont particulièrement appréciées, en particulier :

- l'utilisation des outils de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences au sein des entreprises concernées. Le CESER propose de s'appuyer également sur les démarches de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriale (GPECT) ;
- l'identification des Groupements d'Employeurs par l'Insertion et la Qualification (GEIQ) comme outils d'insertion de personnes éloignées de l'emploi. Le CESER rappelle qu'il existe aussi des Groupements d'Employeurs (GE) qui ne s'adressent pas forcément à des personnes éloignées de l'emploi, mais qui répondent à des problématiques de difficultés de recrutement sur les territoires par la mutualisation et la sécurisation de l'emploi ;
- la conditionnalité des aides à l'engagement des entreprises dans des démarches de progrès (Normes ISO) contribuant à l'accroissement du nombre d'entreprises engagées dans le respect des clauses sociales et environnementales. En revanche la prise en compte des questions d'égalité femmes-hommes et de lutte contre les discriminations est insuffisante. Le CESER estime qu'elle devrait être intégrée dans les conditions d'aides aux entreprises.

Sur la méthode, des regrets sont exprimés en particulier concernant l'absence de consultation préalable du Comité Régional de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelles (CREFOP).



ceser-nouvelle-aquitaine.fr/actualite/les-avis-de-la-seance-pleniere-du-15-octobre-2019

## « ZÉRO DÉCHETS » À L'HORIZON 2030 ?



Depuis la loi NOTRe de 2015, la Région est devenue responsable de la planification de la prévention et de la gestion des déchets; la prévention, la collecte et le traitement relèvent quant à eux de différents opérateurs locaux. Pour encadrer leur action, le Conseil régional était appelé à élaborer un Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) comprenant un plan d'actions pour l'économie circulaire. Ce projet, co-construit avec les acteurs locaux, les collectivités, les associations concernées et la population, a été présenté au CESER en octobre 2018 (cf. avis du CESER novembre 2018 et lettre du CESER N-A! n° 14). Un an après, suite à l'enquête publique et conformément aux textes réglementaires, le CESER a de nouveau été consulté.

Le document a évolué depuis le dernier avis du CESER et ne semble avoir pris en compte qu'une partie des remarques et préconisations formulées précédemment. Par ailleurs, ce projet ne semble pas être en accord avec l'ambition de « Néo Terra » de « zéro déchets à l'horizon 2030 », d'après l'analyse de la

commission d'enquête ayant accompagné l'enquête publique. Des zones d'ombre subsistent quant à la gouvernance mise en œuvre. Les questions du « comment » et du « qui fait quoi » restent en suspens, ou en tout cas difficilement lisibles. Ainsi, aucune autorité n'a en charge la mise en œuvre et le suivi du Plan. Le rôle d'animation et de pilotage du Conseil régional aurait pu être clarifié. Des éléments de compréhension étaient de plus attendus, par exemple des fiches récapitulatives, par type de déchet : l'état des lieux, les enjeux, les objectifs, les actions et les mesures de suivi prévues, qui les resituerait sous l'angle de l'économie circulaire. Des éléments sur les enjeux environnementaux, sanitaires et sociaux, ainsi qu'une cartographie des coûts selon les territoires, auraient de même été bienvenus. Le CESER estime que le PRPGD gagnerait à préciser les parties relatives à la tarification incitative et à l'incinération, sources en l'état actuel de fragilité juridique du Plan. En effet, le PRPGD de Normandie a été annulé pour des raisons tenant à l'insuffisant développement de ces thématiques.



ceser-nouvelle-aquitaine.fr/actualite/les-avis-de-la-seance-pleniere-du-15-octobre-2019

## DES AGENCES AU SERVICE DES ACTEURS CULTURELS DES TERRITOIRES ?



Le Conseil régional Nouvelle-Aquitaine s'appuie sur un réseau d'agences et d'organismes associés pour l'aider dans la mise en œuvre de sa politique culturelle au plus près des professionnels des différents secteurs. Afin de régir les relations entre la collectivité régionale et ses principales agences, des conventions précisent les axes prioritaires d'intervention que la Région souhaite soutenir prioritairement dans le cadre du programme d'actions pluriannuel de chaque structure, mais aussi les modalités de gouvernance. Le CESER a examiné ces projets de conventions régionales avec les « agences culturelles de la région ». Derrière cet intitulé générique, les situations sont assez diverses bien que les structures concernées fonctionnent toutes sous statut d'association loi de 1901.

Dans le prolongement des différents avis qu'il a déjà remis sur cette question, le CESER renouvelle trois recommandations : le rôle de ces agences, s'agissant notamment de l'OARA, de l'ALCA et de l'Agence A' devrait être de répondre prioritairement

aux attentes des acteurs culturels du territoire, c'est-à-dire privilégier un rôle de facilitation et d'accompagnement des porteurs de projets culturels en région.

Le CESER encourage le Conseil régional à intégrer formellement dans les missions de ces structures culturelles la prise en compte des droits culturels des personnes, en cohérence avec l'expérimentation conduite depuis 2017 et l'évolution de certains règlements d'intervention.

Aucun élément sur les budgets des structures concernées pour la période de référence (2019-2022) n'est présenté... Le CESER estime qu'il aurait été utile de disposer d'indications, notamment s'agissant des agences ayant emménagé dans les nouveaux locaux de la MECA (OARA, ALCA) et qui bénéficient ainsi d'un hébergement gracieux. Dès lors que le budget de la culture est « sanctuarisé », les surcoûts de fonctionnement des agences ne doivent pas se répercuter négativement sur les capacités de soutien de la collectivité régionale en direction des acteurs culturels de terrain.



ceser-nouvelle-aquitaine.fr/actualite/les-avis-de-la-seance-pleniere-du-15-octobre-2019

## MOBILISER TOUTES LES POLITIQUES RÉGIONALES POUR LA BIODIVERSITÉ

La cohérence et la lisibilité de l'action publique à l'échelle régionale et, plus spécifiquement, la bonne articulation entre l'État et le Conseil régional, sont essentielles. C'est en particulier le cas dans le domaine de la biodiversité, au regard des grands enjeux qui y sont associés. Le Conseil régional propose ainsi d'adopter deux conventions pour clarifier ses relations tant avec l'État, au travers d'une convention cadre, qu'avec l'Agence Régionale de la Biodiversité (ARB NA), au travers d'une convention pluriannuelle d'objectifs. Une bonne initiative estime le CESER, même si un doute subsiste quant à l'articulation entre les actions de l'Agence régionale de la biodiversité et celles de l'État. En ce sens, le CESER propose que l'Agence Régionale de la Biodiversité passe d'un statut d'association à celui, par exemple, d'établissement public de coopération environnementale (EPCE). Au-delà de son statut, le rôle de l'Agence doit être clarifié; il est essentiel qu'elle dynamise les acteurs de terrain sans entrer en concurrence avec eux. Ces acteurs sont indispensables aux politiques de préservation et de reconquête de la biodiversité.

Le CESER réaffirme enfin, qu'au-delà des politiques du Conseil régional dédiées à la préservation et à la reconquête de la biodiversité, toutes les politiques régionales doivent être mobilisées au service de ces objectifs. Cette ambition est d'ailleurs inscrite dans « Néo Terra » et dans la stratégie régionale en faveur de la biodiversité de 2017.



ceser-nouvelle-aquitaine.fr/actualite/les-avis-de-la-seance-pleniere-du-15-octobre-2019

## LE DÉVELOPPEMENT DURABLE EN ACTIONS ?



Chaque année, conformément aux textes réglementaires, la région Nouvelle-Aquitaine propose, à travers son rapport annuel sur la situation du développement durable dans la collectivité, un tour d'horizon complet de ses différentes actions dans ce domaine.

La qualité du travail mené par les services du Conseil régional est, une fois encore, très appréciée par le CESER qui est conscient de la difficulté de cet exercice. L'effort pédagogique participe à l'appropriation de concepts complexes et donc, à

terme, à l'adhésion à la question du développement durable. Afin d'améliorer encore les prochains rapports, le CESER propose au Conseil régional de développer l'évaluation de la prise en compte du développement durable dans les politiques régionales et renouvelle sa proposition de participer à l'élaboration d'indicateurs qui iraient plus loin qu'un simple suivi. L'adoption de la feuille de route « Néo Terra » a fait naître des attentes en termes de protection de l'environnement : le Conseil régional devra, pour être en phase avec ses engagements, placer la question du développement durable en amont de l'élaboration de toutes ses politiques. Par voie de conséquence, il devra traiter avec le même volontarisme les questions de lutte contre les inégalités sociales et territoriales, toutes ces problématiques étant intimement liées.



ceser-nouvelle-aquitaine.fr/actualite/les-avis-de-la-seance-pleniere-du-15-octobre-2019

### À savoir...

Les agences culturelles Nouvelle-Aquitaine :

- L'association du Centre François Mauriac de Malagar fut créée en 1986 suite à la donation du Domaine de Malagar au Conseil régional d'Aquitaine. L'association du Centre François Mauriac de Malagar a reçu mission pour mettre en œuvre ce projet de conservation/valorisation.

- L'Agence A' fut constituée sous cette appellation en 2013 dans le prolongement de l'agence régionale du spectacle vivant de l'ex-région Poitou-Charentes. Depuis la fusion des trois anciennes régions, la mission de cette agence s'est recentrée sur l'observation du secteur culturel, sur l'accompagnement des porteurs de projets professionnels (notamment par la formation) et la concertation par le dialogue social via l'animation du Comité Régional des Professions du Spectacle (COREPS) à l'échelle du nouveau territoire régional.

- L'Office Artistique de la Région Nouvelle-Aquitaine (OARA) est la structure dédiée au spectacle vivant. Il est l'émanation directe de l'agence culturelle du spectacle vivant de l'ex-région Aquitaine (OARA) créée en 1998.

- Dans les domaines du livre et du cinéma, la nouvelle Agence du Livre, du Cinéma et de l'Audiovisuel (ALCA) de Nouvelle-Aquitaine, est née en 2018 de la fusion de l'association ECLA et des Centres Régionaux du Livre du Limousin et de Poitou-Charentes.

L'OARA et l'ALCA ont désormais leur siège au sein de la Maison de l'Économie Créative et de la Culture de Nouvelle-Aquitaine (MECA).



# NOUVELLE-AQUITAINE : OBJECTIF PREMIÈRE RÉGION TOURISTIQUE DURABLE !



Le CESER a examiné trois projets de délibérations du Conseil régional portant d'une part sur l'hébergement touristique, sur la Mission des Offices de tourisme Nouvelle-Aquitaine (MONA) d'autre part, et enfin sur un projet de requalification touristique de l'Arsenal de Rochefort. Un accueil favorable de l'Assemblée socioprofessionnelle à ces trois projets, au travers desquels le Conseil régional intègre le sujet du tourisme dans une trajectoire vertueuse d'écoresponsabilité et de développement durable, en cohérence également avec la feuille de route « Néo Terra ».

Et un encouragement à faire plus !

Faire plus en élargissant le dispositif expérimental « vers un tourisme écoresponsable », réservé aujourd'hui à la seule filière de l'hébergement, à l'ensemble de la filière touristique.

Faire plus en profitant de la signature de la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens avec la Mission

des Offices de tourisme Nouvelle-Aquitaine (MONA) pour inciter cette dernière, davantage encore qu'elle ne le fait aujourd'hui, à engager ses actions dans le tourisme responsable, tant du point de vue environnemental que social.

Faire plus pour le projet de requalification touristique de l'Arsenal de Rochefort dont le financement ne semble pas totalement stabilisé, en l'état des informations transmises au CESER. Le Conseil régional devra notamment s'assurer que le financement de l'État est bien à la hauteur du budget prévisionnel indiqué. Le fait que le budget d'une opération de cette ampleur ne soit pas stabilisé alors que les travaux sont censés débuter en 2019 ne paraît pas rassurant pour le CESER.



ceser-nouvelle-aquitaine.fr/actualite/les-avis-de-la-seance-pleniere-du-15-octobre-2019

## "MA RÉGION AGIT POUR MOI" AVEC LES CESER !



C'était le titre du 15<sup>e</sup> Congrès de Régions de France, qui s'est tenu à Bordeaux les 30 septembre et 1<sup>er</sup> octobre. Comme chaque année, des délégations des CESER étaient conviées à participer au congrès et aux ateliers de travail.

À la suite du Congrès de Régions de France, des représentants de l'Assemblée des CESER de France ont été reçus par le CESER Nouvelle-Aquitaine dans le cadre de leur séance plénière, également décentralisée à Bordeaux. L'occasion d'un échange riche avec le Président du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine, Alain Rousset.



## ÉMOTION ET INDIGNATION SUITE À L'EXPULSION DE PERSONNES ET FAMILLES SANS ABRIS



Lors de sa dernière séance plénière, l'Assemblée du CESER Nouvelle-Aquitaine a souhaité interpeller les représentants de l'État en région sur la situation jugée inhumaine vécue cet été à Bordeaux, par de nombreuses personnes migrantes ou sans-abri. La décision de procéder à l'exécution d'expulsions de plusieurs « squats » et lieux d'hébergements « alternatifs », pourtant encadrés par plusieurs associations du secteur de la solidarité, et sans que des solutions alternatives d'hébergements soient mises en place, a suscité émotion et indignation profondes du CESER.

Un courrier en ce sens a été adressé à la Préfète de Région Nouvelle-Aquitaine, rappelant les obligations éthiques et légales en matière d'hébergement des sans-abri et d'accueil des demandeurs d'asile en France. Le CESER rappelle son attachement à l'humanité avec laquelle sont conduites les politiques contenues dans la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté voulues par le Président de la République face à une réalité insoutenable dans un pays riche comme la France. Il demande d'utiliser tous les moyens juridiques, administratifs et financiers, en associant tous les acteurs, les collectivités, pour un droit effectif d'hébergement et un accueil inconditionnel pour les demandeurs d'asile, les réfugiés et sans-abri.



## PRÉSENTATION DES RAPPORTS

Pour contribuer au débat public, le CESER Nouvelle-Aquitaine invite tous les acteurs, initiés ou non, à prendre part à la réflexion. Les enseignements et préconisations de ses rapports font l'objet de présentations ouvertes au public.

Ainsi le rapport « Maîtrise du foncier » a été présenté : à Poitiers (86) le 11 octobre, à Bordeaux (33) le 24 octobre, à Limoges (87) le 25 octobre.



ISSN : 2555-297 X  
Lettre bimestrielle  
Abonnement gracieux sur demande.  
Directeur de la publication : Wilfried Grounon  
Rédaction : Pôle communication du Ceser  
Maquette : Kymzo  
Réalisation : Imp. Laplante

Crédits photos : Sabine Delcour, Günther Vicente  
Photolibre, Phovoïr  
Union européenne : Silvère Gérard, Jennifer Jacquemart  
Photothèque du Conseil régional : Gilbert Alban, Laurian Ghinitoiu, Olivier Panier des Touches, Joël Peyrou, Françoise Roch, Paul Robin  
Photothèque du CESER

SITE DE BORDEAUX	SITE DE LIMOGES	SITE DE POITIERS
14 rue François de Sourdis CS 81383	27 boulevard de la Corderie CS 3116	15 rue de l'Ancienne Comédie CS 70575
33077 Bordeaux Cedex Tel. 05 57 57 80 80	87031 Limoges Cedex 1 Tel. 05 55 45 19 80	86021 Poitiers Cedex Tel. 05 49 55 77 77



Ceser Nouvelle-Aquitaine



ceser-nouvelle-aquitaine.fr

**CESER**  
RÉGION  
NOUVELLE-AQUITAINE